

# ***SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS***

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 07 mars 2019

\*\*\*\*\*

N° 2019 - 02

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	<b>15</b>	L'an deux mil dix-dix-neuf, le 07 mars à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président. M. Michel LAMOLINAIRIE assurant la présidence pour le vote du Compte Administratif.
<b>Présents :</b>	<b>7</b>	
<b>Votants :</b>	<b>9</b>	
<b>Nombre de voix :</b>	<b>13</b>	
<b>Date de la convocation :</b>	<b>28 février 2019</b>	

**Présents :** MME. BAREGES, MM. BERTELLI, BOURDONCLE, DEPRINCE, HEBRARD, LAMOLINAIRIE (pouvoir de M. REGAMBERT), RESONGLES (pouvoir de M. TOURREL) et WEILL.

**Absents excusés :** MM. ALAZARD, BONSANG, MOLLE, SAZY et VALETTE.

**Assistait à la séance :** M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

### **OBJET : Compte Administratif 2018 (Budget Principal et Budget Annexe)**

#### **A) BUDGET PRINCIPAL**

Conformément aux règles applicables en matière budgétaire, le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le Compte Administratif 2018 en parfaite concordance avec les résultats du Compte de Gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental.

S'agissant de l'approbation du Compte Administratif, le Président se retire au moment du vote et la présidence est assurée par M. LAMOLINAIRIE.

Le CA 2018 comprend les résultats de l'exercice des compétences obligatoires (traitements/transports) et des compétences optionnelles transférées dont le financement est strictement répercuté sur la contribution des collectivités concernées (Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron pour les déchèteries de Nègrepelisse et Monclar-de-Quercy - SMEEOM Moyenne Garonne pour les déchèteries de Montaignu, Beaumont et Lavit - Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour les déchèteries de Caussade, Molières, Montpezat et Septfonds - Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour les déchèteries de Parisot et Lexos).

## I. Résultats

Les résultats globaux du Compte Administratif 2018 sont les suivants :

- Total des dépenses de l'exercice : 6 181 726.24 €  
(fonctionnement + investissement)  
*dont 234 593.14 € de dépenses d'ordre*
  
- Total des recettes de l'exercice : 6 648 214.00 €  
(fonctionnement + investissement)  
*dont 234 593.14 € de recettes d'ordre*
  
- Reports de l'exercice 2017 :
  - résultat de fonctionnement reporté (002) : + 737 802.97 €
  - solde d'exécution d'investissement reporté (002) 138 600.96 €
  
- Les restes à réaliser à reporter en 2018 {dépenses et recettes ayant fait l'objet d'engagements juridiques effectifs (marchés, contrats, ...)}.

Pour le CA 2018, les restes à réaliser concernent :

- en dépenses :..... 160 632.00 €

Il s'agit des dépenses correspondant aux travaux de mise en place de guides et butées dans les déchèteries (86 600 €) et le solde des opérations d'aménagement de la plateforme bois et de l'unité des matières de vidange (74 032 €)

- en recettes : ..... NEANT

Le bilan du CA fait donc apparaître le résultat global suivant tenant compte de la totalité des éléments ci-dessus :

- dépenses : ..... 6 480 959.20 €  
- recettes : ..... 7 386 016.97 €

## **II. Synthèse des opérations de l'exercice**

Les données principales du CA 2018 (compétences obligatoires, opérations ponctuelles, compétences facultatives) font l'objet de la présentation synthétique annexée à la présente délibération.

Ces résultats sont en conformité avec les résultats du Compte de Gestion, à savoir :

### **Fonctionnement :**

- Dépenses de l'exercice .....	5 482 616.43 €
- Recettes de l'exercice .....	6 024 149.21 €
<b>Résultat de l'exercice .....</b>	<b>+ 541 532.78 €</b>

### **Investissement :**

- Dépenses de l'exercice .....	699 109.81 €
- Recettes de l'exercice .....	624 064.79 €
<b>Résultat de l'exercice .....</b>	<b>-75 045.02 €</b>

Soit :

- Résultat de fonctionnement .....	541 532.78 €
- Recettes de l'exercice .....	-75 045.02 €
<b>Solde des opérations de l'exercice .....</b>	<b>+ 466 487.76 €</b>

### **Résultats cumulés**

- Excédent de fonctionnement reporté de 2017 .....	737 802.97 €
- Excédent de fonctionnement de l'exercice .....	541 532.78 €

**Total : 1 279 335.75 €**

- Solde d'exécution d'investissement reporté de 2017 .....	138 600.96 €
- Solde d'exécution d'investissement de l'exercice .....	-75 045.02 €

**Solde total : 213 645.98 €**

### **Restes à réaliser**

- Dépenses .....	160 632 €
- Recettes .....	0 €

## **B) BUDGET ANNEXE**

Le Budget Annexe concerne l'exploitation de l'unité de traitement des matières de vidange. La gestion de ce service dans le cadre d'un Budget Annexe est en effet obligatoire s'agissant d'une activité relevant d'un service industriel et commercial (SPIC).

Ce Budget regroupe l'ensemble des dépenses et recettes afférentes à l'activité. Celui-ci ne comporte qu'une section de fonctionnement comprenant le remboursement de l'annuité d'emprunt au Budget Principal qui supporte l'emprunt globalisé initial.

Les résultats globaux du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe sont les suivants :

- Dépenses de l'exercice .....	154 116.79 €
- Recettes de l'exercice .....	185 536.56 €
- Reports n-1 .....	22 122.26 €
- Solde des restes à réaliser .....	0 €
<b>Résultat .....</b>	<b>53 542.03 €</b>

Afin de répartir les charges futures du curage des lits de séchage plantés de roseaux ainsi que les charges d'abattage/broyage des plantations d'Eucalyptus et de peupliers, des provisions semi-budgétaires ont été prévues dans le cadre du Budget Primitif 2018. Le plan d'étalement de 5 ans de cette provision cumule 24 000 €.

Ces résultats globaux du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Payeur Départemental.

Le Compte Administratif ne faisant apparaître aucun besoin de financement en section d'investissement le résultat de 53 542.03 € est donc affecté en excédent de fonctionnement reporté.

\*  
\*\*

M. LAMOLINAIRIE, Président de séance après le retrait du Président, demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir en délibérer et d'approuver le Compte Administratif 2018 concernant le Budget Principal et le Budget Annexe.

\*  
\*\*

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

**- Budget Principal**

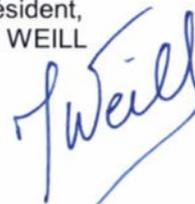
- *approuve le présent Compte Administratif 2018.*

**- Budget Annexe**

- *approuve le présent Compte Administratif 2018 et confirme l'affectation de la somme de 53 542.03 € en excédent de fonctionnement reporté.*

Fait et délibéré le 07 mars 2019

Le Président,  
Michel WEILL



## COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2018

\*\*\*\*\*

### PRESENTATION SYNTHETIQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Solde
Opérations de l'exercice	5 482 616.43	6 024 149.21	699 109.81	624 064.79	6 181 726.24	6 648 214.00	
Résultats de l'exercice		541 532.78	75 045.02		75 045.02	541 532.78	<b>466 487.76</b>
Résultats reportés (N-1)		737 802.97	138 600.96		138 600.96	737 802.97	<b>599 202.01</b>
<b>TOTAUX</b>	5 482 616.43	6 761 952.18	837 710.77	624 064.79	6 320 327.20	7 386 016.97	<b>1 065 689.77</b>
Résultats de clôture (*)		1 279 335.75	213 645.98		213 645.98	1 279 335.75	<b>1 065 689.77</b>
Reste à réaliser	0.00	0.00	160 632.00	0.00	160 632.00	0.00	<b>-160 632.00</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>	5 482 616.43	6 761 952.18	998 342.77	624 064.79	6 480 959.20	7 386 016.97	<b>905 057.77</b>
<b>RESULTATS</b>		<b>1 279 335.75</b>	<b>374 277.98</b>		<b>374 277.98</b>	<b>1 279 335.75</b>	<b>905 057.77</b>
D 001 exercice 2019			213 645.98				
R 1068 exercice 2019			374 277.98				
D 002 exercice 2019	0.00						
R 002 exercice 2019		905 057.77					
R 001 exercice 2019				0.00			

(\*) à reprendre en (n+1) respectivement au compte 002 ( après déduction éventuelle pour affectation au 1068 égale au besoin de financement d'investissement ) et au compte 001